



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	5
Présents	24	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 7 juin 2016, après convocation légale reçue le 1^{er} juin 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à Mme. Laurence MONTERDE),
M. Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Consultation lancée par la Région PACA – Poursuite du processus de
la labellisation du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, indique à l'assemblée que conformément à leur compétence en matière de Parc Naturel régional (PNR), les Régions sont à l'initiative de la procédure de la création Parcs naturels régionaux.

Une mission de préfiguration de ce Parc a été créée dans le cadre du Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux (SMAEV) en juin 2011.

Ce projet de Parc Naturel régional du Mont-Ventoux est établi en totalité ou en partie sur un périmètre de 39 communes et 5 intercommunalités.

Un avant-projet de charte a été délibéré par la SMAEMV et la Région en septembre et octobre 2015.

Il s'avère que depuis le début du projet, un débat existe entre partisans du parc et opposants.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT...

Préalablement à la sollicitation des instances nationales, la Région par délibération d'avril 2016, souhaite recueillir l'avis des collectivités concernées en leur demandant de bien vouloir délibérer avant le 8 juin 2016 sur la question suivante « Le conseil est-il favorable ou non à la poursuite du processus de labellisation du Parc Naturel régional du Mont-Ventoux ».

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré par 28 voix pour et Mme J. BOUYAC ne prend pas part au vote donc 1 abstention,

VOTE POUR la poursuite du processus de labellisation du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

